

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28.03.2024

Le 29 mars 2024 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – Mme BAYART Marie-Françoise – M. LAPOSTOLLE Jérôme – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – Mme BARTHELEMY Sabine – M. LECONTE Stéphane – Mme BEAURAIN Annic – Mme PARIS Aline

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
Mme BOULENGER Nadège
M. LASSALLE Tony

Départ de M. LECONTE Stéphane à 19h45 – donne procuration à Mme BARTHELEMY Sabine

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent du camping est recruté en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Le point « création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité » est donc annulé.

DÉLIBÉRATION N° 2024-01 : COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2022.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	421 861.50
	Recettes	507 781.07
	Total	85 919.57
	Excédent 2022	174 361.51
	Excédent 2023	260 281.08
INVESTISSEMENT	Dépenses	58 472.93
	Recettes	19 928.73
	Total	-38 544.20
RAR (travaux mairie)	Dépenses	139 233.00
	Recettes	84 189.00

	Total	-55 044.00
	Excédent d'investissement 2022	21 732.08
	Déficit d'investissement 2023	-71 859.12
<u>Résultat de clôture de l'exercice:</u>		
	Investissement	260 281.08
	Fonctionnement	-71 859.12
	Résultat global	188 424.96

M. FOUQUEMBERG Fabrice fait remarquer que, malgré les projets en cours et les travaux effectués, la gestion financière de la commune est saine.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 COMMUNE

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2023 :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023	260 281.08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	71 856.12
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	188 424.96
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: DÉFICIT	16 812.12

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-04 : COMPTE DE GESTION 2023 CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2023.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CAMPING

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le compte administratif se présente comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	58 905.38
	Recettes	88 418.23
	Total	29 512.85
	Excédent 2022	58 784.70
	Excédent 2023	88 297.55
INVESTISSEMENT	Dépenses	5 527.80
	Recettes	17 516.00

	Total	11 988.20
RAR (Travaux camping)	Dépenses	6000.00
	Recettes	0.00
	Total	-6000.00
	Excédent d'investissement 2022	53 651.44
	Excédent d'investissement 2023	65 639.64
Résultat de clôture de l'exercice:		
	Investissement	65 639.64
	Exploitation	88 297.55
	Résultat global	153 937.19

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 CAMPING

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2023 :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023	88 297.55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	88 297.55
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCÉDENT	65 639.64

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2024-07 : COMPTE DE GESTION 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2023.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-08 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le compte administratif se présente comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	23 286.38
	Recettes	25 616.43
	Total	2 330.05
	Excédent 2022	43 000.04
	Excédent 2023	45 330.09

INVESTISSEMENT	Dépenses	2 371.00
	Recettes	13 757.00
	Total	11 386.00
	Excédent d'investissement 2022	11 386.00
	Excédent d'investissement 2023	22 772.00
Résultat de clôture de l'exercice:		
	Investissement	22 772.00
	Exploitation	45 330.09
	Résultat global	68 102.09

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-09 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2023 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	45 330.09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	45 330.09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCÉDENT	22 772.00

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à la proposition du CDG et à l'avis favorable du CST en date du 12 mars 2024, un agent de la collectivité peut prétendre à un avancement de grade.

Cependant le poste n'est pas prévu au tableau des effectifs.

Il convient alors de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEG	QUOTITÉ	EFFECTIFS	POURVU
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	28 h	01	Oui
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	35 h	01	Oui
ATSEM Principal 2 nd classe	C	35 h	01	Oui
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h	01	Non
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35 h	02	Oui
Adjoint technique	C	35 h	01	Oui
Adjoint technique	C	14 h	01	Oui
Adjoint technique (contractuel)	C	28 h	01	Non
Adjoint technique (contractuel)	C	35 h	01	Non

Le poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe sera alors supprimé.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-11 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU SIEP

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie à compter du 1^{er} janvier 2024, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SIEP.

Candidats proposés :

- Titulaire : M. DELRUE Jean-Michel

- Suppléant : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-12 : DÉLIMITATION DES ZONES ZaEnr

Afin de répondre aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 relatives à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation de ces énergies sur leur territoire.

Comme prévu par le code de l'énergie, une concertation publique a donc été lancée, du 20 au 27 mars 2024 et aucune remarque ne nous est parvenue.

M. le Maire souhaite exclure l'implantation d'éoliennes et définir des zones propices à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il propose les zones suivantes : l'école, les salles communales ainsi que la mairie

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-13 : URBANISME – MISE EN PLACE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Considérant que l'instauration de ce droit de préemption urbain peut être institué en vue de :

- La mise en œuvre d'un projet urbain
- La mise en œuvre de la politique locale de l'habitat
- L'accueil, le maintien ou l'extension d'activités économiques
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- Les réalisations d'équipements et d'aménagements collectifs, publics et d'intérêt général,
- La lutte contre l'insalubrité
- Permettre le renouvellement urbain
- La sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels,

Le Droit de Préemption Urbain est un outil de politique foncière à disposition des communes et leur permet de se porter acquéreurs prioritairement.

Dans les zones soumises au DPU toute vente d'immeubles ou de terrains doit faire l'objet d'une DIA.

Voté à l'unanimité.

Départ de M. LECONTE Stéphane à 19h45

DÉLIBÉRATIONS 2024-14 : PARTICIPATION AU SMUR DE LA VILLE D'EU

La commune a été destinataire d'un courrier de la mairie de la ville d'Eu au sujet de la participation de la commune aux charges du SMUR.

La participation demandée aux communes est de 0.50€ par habitants.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-15 : PRISE DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCVS

Considérant que la CCVS souhaite anticiper la prise de compétence eau et assainissement en réalisant un état des lieux préalable, en associant les structures actuellement compétentes dans la gestion de l'alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectif et dans la gestion des eaux pluviales, il convient d'autoriser la CCVS à réaliser une étude de préfiguration pour la prise de compétence sur le territoire de ses 28 communes membres.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-16 : UTILISATION DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE PAR LES STAGIAIRES DU SERVICE TECHNIQUE

La formation professionnelle permet aux jeunes de 15 à 18 ans d'acquérir des connaissances dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement privé.

L'accueil de ces jeunes stagiaires présente un intérêt tant pour les jeunes travailleurs que pour les services accueillants. Afin d'accueillir des jeunes sur des travaux réglementés, il convient de prendre une délibération de dérogation.

Les matériels spécifiques sur lesquels portent la présente délibération sont les suivants :

- Taille haie
- Tondeuse
- Souffleur
- Nettoyeur haute pression

L'ensemble des membres du Conseil Municipal s'interroge sur la sécurité, l'assurance et la formation des jeunes accueillis, ainsi que sur la responsabilité de chacun en cas d'accident.

Les questions suivantes sont soulevées également :

- Le maître de stage doit-il avoir un diplôme de formateur ?
- Une visite médicale est-elle à demander pour chaque stagiaire accueilli ?
- L'avis médical est-il remis par la MFR ?

Il est proposé de contacter la MFR pour avoir de plus amples renseignements.

Ce point est reporté à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES :

- Certains éléments ne nous sont pas parvenus à tant pour pouvoir voter le budget, une prochaine réunion de conseil aura donc lieu le mardi 09 avril prochain.
- Les travaux de la mairie avancent bien, ils devraient être terminés aux alentours du 15 avril.
- Le recrutement pour le camping est terminé. Le planning est présenté ainsi que les autocollants qui seront distribués pour apposer sur les véhicules
Le conseil municipal confirme qu'un seul chien est autorisé par famille.
- Tour de garde pour les élections du 9 juin – un tableau sera mis à disposition des élus pour les permanences
- Le repas des aînés, organisé le 17 mars dernier, a beaucoup plu. Les retours sont positifs
- Un autre point est évoqué, celui du bruit lors des locations de la salle des fêtes.
Monsieur le Maire présente un devis pour l'installation d'un limiteur de bruit. Le conseil municipal demande un 2^{ème} devis pour comparaison.
Les membres s'interrogent sur le fait que ce dispositif soit nécessaire et/ou suffisant
- Suite au dernier conseil d'école, M. LAPOSTOLLE Jérôme et Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène soulèvent la nécessité, dans les années à venir, d'un regroupement scolaire => sujet à l'étude

Sans autre questions, la séance est levée à 21h00